

MONTAILLOUX-SALEVE RANDOS

Maison du Salève
775, route de Mikerne
74160 PRESILLY
mail : msr74.msr@gmail.com



REGLEMENT INTERIEUR

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour pouvoir participer aux randonnées du club il faut :

- Détenir une licence individuelle ou familiale proposée par la Fédération Française de Randonnée en cours de validité.
- Être à jour de sa cotisation auprès de l'association : MONTAILLOUX-SALEVE RANDOS.
- Ou être en possession d'un Pass découverte pour les personnes qui désirent intégrer le club après la fin du mois de mai = arrêt des inscriptions pour la saison en cours.
- Fournir un certificat médical d'absence de contre-indication pour la pratique de la randonnée (CACI), de moins de six mois lors de la 1^{ère} inscription ainsi qu'après une interruption de l'activité pendant deux ans. (Cf. certificat médical de la FFRandonnée)
- Avoir pris connaissance des conseils de santé et signé l'attestation sur l'honneur de la FFRandonnée lors du renouvellement annuel.

PROGRAMMATION DES RANDONNEES

Le programme trimestriel des randonnées est disponible sur le site :

 montaillox-saleve-randos.fr

Il est également adressé à chaque adhérent en début de trimestre, par mail.

MODALITES D'INSCRIPTION AUX RANDONNEES

Les inscriptions s'effectuent directement auprès de l'animateur de la randonnée, uniquement par mail :

- jusqu'au lundi 12 h, pour la sortie du mardi
- jusqu'au samedi 12 h, pour la sortie du dimanche.

Ces horaires doivent être impérativement respectés afin de faciliter l'organisation de la randonnée par l'animateur. En cas d'empêchement de "dernière minute" d'un participant, celui-ci devra prévenir impérativement par téléphone le responsable de la sortie le plus tôt possible afin de ne pas faire attendre le groupe.

L'animateur confirme sa sortie par mail aux inscrits en précisant le lieu et l'heure du rendez-vous.

En cas de changement d'animateur ou de plan B, une communication sera faite à l'ensemble du club.

L'effectif maximum du groupe est fixé à **20 participants** plus l'animateur.

(Si le nombre de participants dépasse 20, l'animateur de la randonnée avisera.)

Suivant les circonstances atmosphériques, de sécurité ou d'indisponibilité fortuite de l'animateur, l'association se réserve le droit d'annuler la sortie et ce, jusqu'au matin.

L'animateur peut également refuser une inscription si la randonnée prévue ne correspond pas au niveau du randonneur.

L'animateur organise le co-voiturage, calcule et impose les frais à tous les participants.

DEPLACEMENTS

Pour toutes les randonnées, l'Association a voté en Assemblée Générale la mise en place des frais de co-voiturage

Les participants devront s'acquitter à chaque sortie des frais inhérents, c'est-à-dire : barème kilométrique + frais autoroute, selon le tarif en vigueur.

Mode de calcul :

{(Nombre de km AR x 0,30 + frais de péage AR) x Nombre de voitures} divisé par le nombre de participants.

Exemple pour 10 participants :

100 km aller-retour x 0.30 € = 30 €

+ Frais de péage = 6 € aller-retour = 36 € x 2 voitures = 72 : 10 = 7,20 € par personne

ORGANISATION DES RANDONNEES

► Niveau de difficulté des randonnées :

Chaque participant doit se responsabiliser quant à ses possibilités physiques et en tenir compte lors du choix des randonnées.

► **Equipement :**

- A minima : chaussures de randonnée moyenne montagne (pas de baskets)
- Sac à dos bien réglé.
- Vêtements chauds et cape de pluie.
- Protections contre le soleil (chapeau, crème solaire).
- Vêtements fluorescents (en période de chasse).
- Bâtons recommandés pour aider à la montée et amortir dans les descentes (ils ne doivent pas être un danger pour les autres).
- Trousse à pharmacie personnelle.
- Sortie neige : raquettes et/ou crampons selon les consignes de l'animateur.

► **Pique-nique :**

- Pique-nique pour la plupart des sorties.
- Boisson suffisante, chaude ou froide, selon la saison.
- Vivres de courses

► **Ne pas oublier :**

- Licence ou carte-rando
- Fiche médicale mise à jour annuellement et rangée dans le haut du sac
- Carte vitale et carte mutuelle
- Justificatif d'identité

► **Sécurité :**

Le but de l'association MONTAILLOUX SALEVE RANDOS est :

- de randonner en toute sécurité, sans esprit de compétition
- de partager le plaisir de marcher ensemble
- d'être les ambassadeurs des randonnées écologiques.

Pour cela, dans un souci de sécurité et de confort pour chacun, l'animateur peut annuler ou modifier l'itinéraire, exclure des participants qui ne seraient pas en tenue adéquate à la pratique de la randonnée ou qui auraient un comportement ne correspondant pas à l'éthique de l'association.

Chaque randonneur doit suivre les consignes, se comporter d'une façon responsable et accepter les remarques de l'animateur.

Il est également invité à être attentif à son entourage et à signaler toute anomalie.

Les randonneurs titulaires d'une licence dite "rattachée" sont placés sous la responsabilité du détenteur de la licence principale de rattachement.

Une pharmacie collective est à disposition des participants, l'animateur vérifie sa disponibilité en début de sortie.

Il est conseillé de télécharger une application gratuite (exemple : EchoSOS) qui permet une géolocalisation rapide ainsi qu'un récapitulatif de la fiche médicale et des contacts d'urgence en quelques clics.

► **Animaux :**

Afin d'éviter tout litige ou toute polémique entre les participants, les animaux sont interdits lors des randonnées.

FORMATIONS

Les frais de formations sont pris en charge par l'Association pour les adhérents qui participent régulièrement aux randonnées depuis au moins un an et qui s'engagent à animer des sorties pendant la même durée.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de consulter les statuts de l'Association disponibles sur le site : www.montailoux-saleve-randos.fr.

De nombreuses informations sont également présentes sur le site de la Fédération Française de Randonnée : www.ffrandonnee.fr et sur le site du Comité Départemental de Randonnée Pédestre : www.haute-savoie.ffrandonnee.fr en utilisant le code d'accès figurant sur le document accompagnant la licence.

|| || || || || || || ||

A renvoyer signé lors de la première adhésion au club.

Nom - Prénom :

Fait le A

Mise à jour août 2026